

Commune de VAILHAUQUES

NOTE DE PRESENTATION

Compte administratif 2022

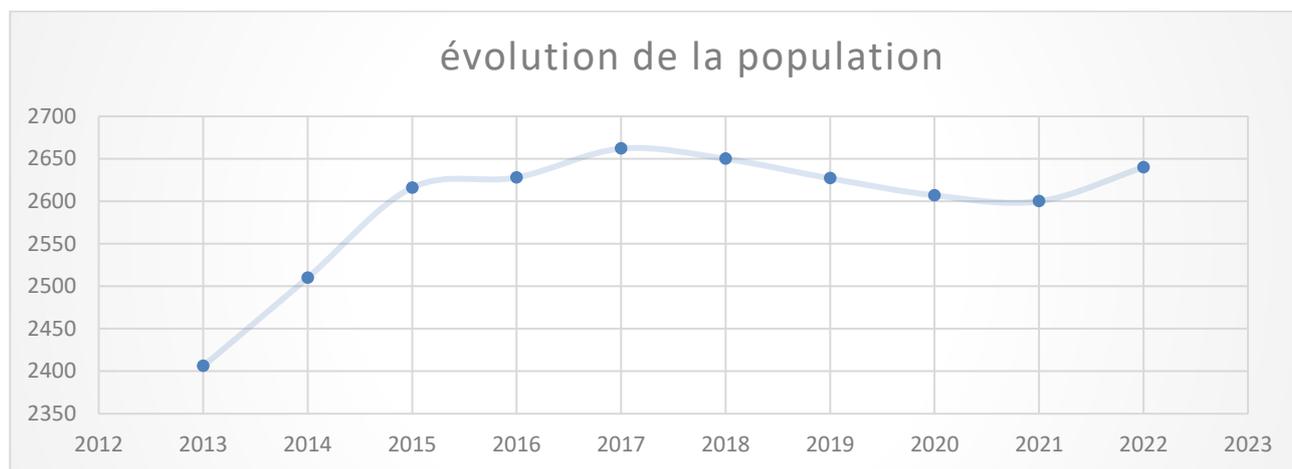
L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Vailhauques et elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif est disponible à la consultation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

DONNEES GENERALES :

La commune de Vailhauques compte au 01/01/2022 2640 habitants avec une augmentation en 9 ans de 234 habitants, soit 9.76% de population supplémentaire et une légère stagnation depuis 2015.



Le nombre d'élèves dans les écoles publiques de la commune varie en fonction de la réalisation de programmes de construction. Après une forte croissance entre 2010 et 2014, puis une phase de baisse ayant même conduit à une fermeture de classe maternelle, on observe une remontée des effectifs sur l'année 2022 avec la réouverture d'une classe maternelle en septembre 2022

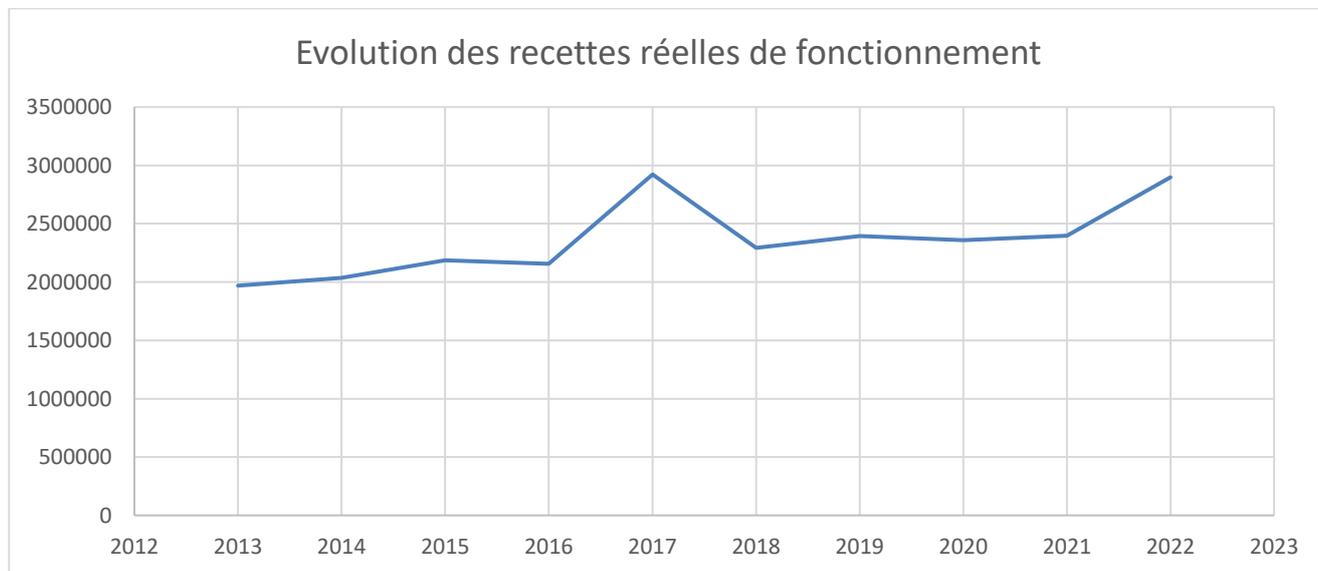
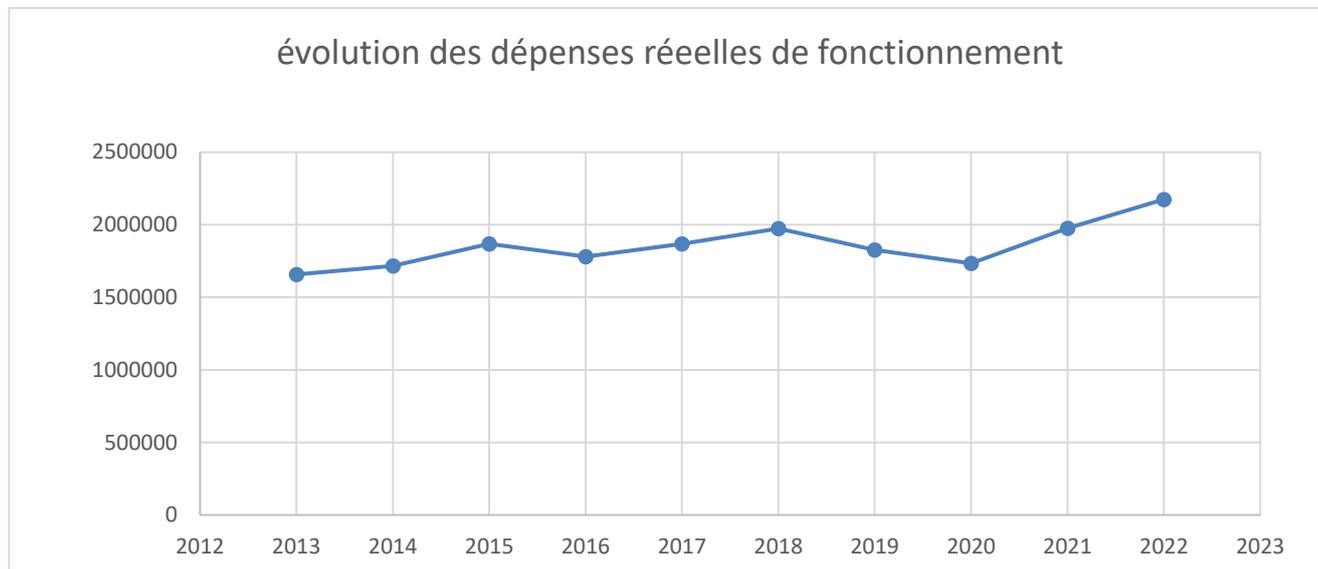


LE BUDGET

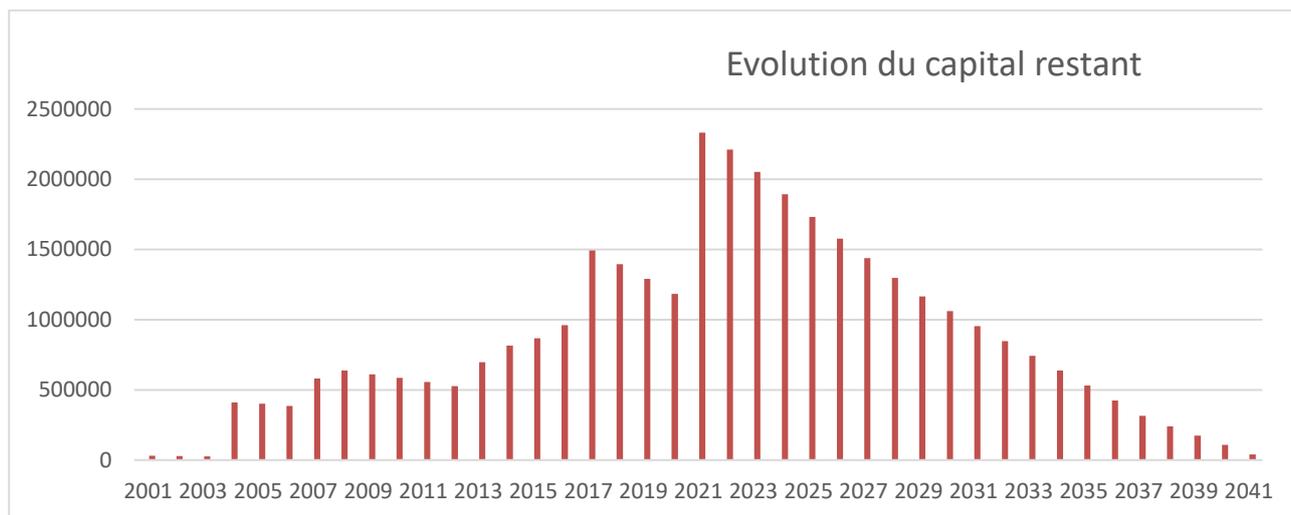
I - Evolution des dépenses et recettes en fonctionnement sur 9 ans

Sur une période de 9 années, le budget de fonctionnement a évolué de la façon suivante :

Montant des dépenses et recettes



II - La dette



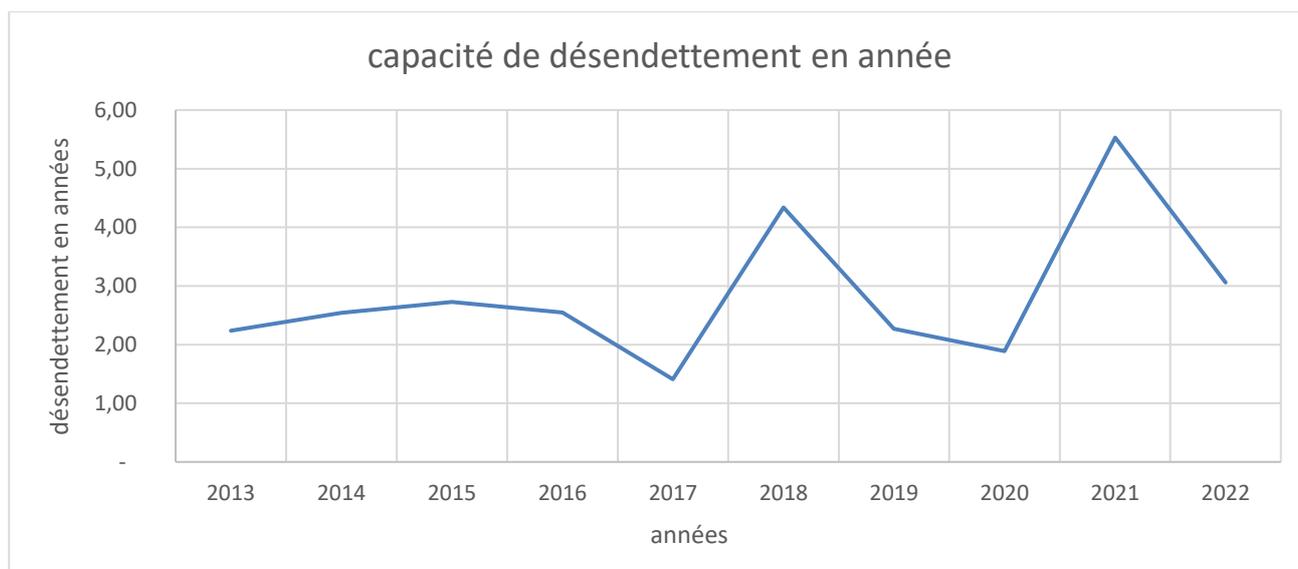
Le montant de la dette a augmenté fortement en 2017 car la commune a réalisé d'importants investissements tels que :

- Réhabilitation du chemin neuf (300 000€),
- Réfection des terrains de tennis (100 000€),
- Extension de l'âge d'or (100 000€),
- Démolition de la salle paroissiale et réfection des murs de l'église (110 000€)

En 2021, un emprunt de 1000 000€ a été contracté afin de financer les différents travaux (construction des services techniques, achat de locaux)

Le taux d'endettement s'élève à : 837€ par habitant au 31/12/2022

La capacité de désendettement (le nombre d'années théorique qu'il faudrait pour que la commune rembourse la totalité de sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son autofinancement disponible) évolue de la façon suivante :



III - La fiscalité

Une des principales recettes de la commune provient de l'imposition des ménages sur l'habitation, et le foncier. Le montant des impôts locaux est calculé sur des bases (valeur locative du bien), qui sont réévaluées par l'Etat en principe chaque année. L'évolution de ces bases oscille entre 0.4 et 2.2% sur les 10 dernières années.

En 2022, Les taux communaux sont :

Taxe d'habitation : suppression de la taxe, pas de vote (compensation par l'Etat d'une partie de cette recette)

Taxe foncière bâti : 43.17 (nous avons récupéré la part du département)

Taxe foncière non bâti : 69.73

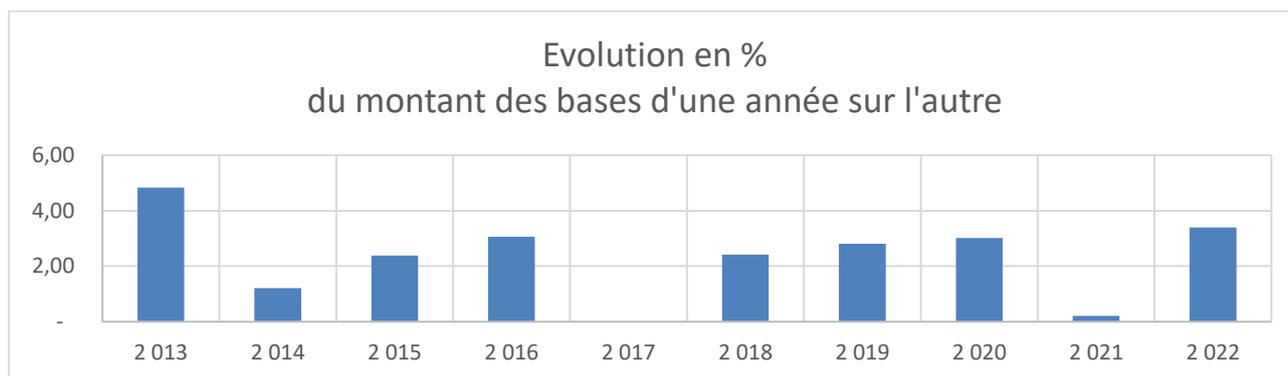
En principe une augmentation d'1% sur les taux des différentes taxes rapporte à la commune en moyenne 10 000€

Sur 10 ans, l'évolution des taux et des bases sont les suivantes :

Evolution des taux d'imposition

Depuis 2022, le taux de taxe foncière comprend la partie du taux de la taxe du département qui a été transférée aux communes (21.45) + le taux communal (21.72).

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de taxe d'habitation	18.61	18.98	19.36	19.75	19.95	20.15	20.15	20.15	0	0
Taux de taxe foncier bâti	20.07	20.47	20.88	21.30	21.51	21.72	21.72	21.72	43.17	43.17
Taux de taxe foncier non bâti	64.41	65.70	67.01	68.36	69.04	69.73	69.73	69.73	69.73	69.73
Moyenne des 3 taux	34.36	35.05	35.75	36.47	36.83	37.20	37.20	37.20	56.45	56.45



En 2021, les bases de la taxe d'habitation sont sorties du graphique. La comparaison s'établit uniquement sur l'augmentation des bases du foncier bâti et du non bâti.

LE BUDGET 2022

Le budget est composé de 2 sections : l'investissement (pour les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune) et le fonctionnement (pour régler les dépenses du quotidien et permettre aux différents services de fonctionner).

Il est rappelé que selon le principe de prudence budgétaire, les dépenses sont estimées à leur montant maximum et les recettes à leur montant minimum.

I – Investissement

	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel - Budget primitif 2022	2 991 829.82	2 991 829.82
Réalisation - Compte administratif 2022	1 763 543.27	1 565 228.19

Soit un déficit d'exercice de : 198 315.08€. Ce déficit est compensé par l'excédent de l'année précédente de 845 016.89€, soit un excédent global de 646 701.81 €

A - Les dépenses :

Les priorités du budget 2022 en matière de dépenses d'investissements étaient les suivantes :

- Poursuite des projets pluri annuels :
 - Travaux cœur de village fin
 - Construction des services techniques
 - fin d'aménagement des locaux municipaux

- Nouveaux programmes et travaux :
 - Aménagement d'un espace de co working
 - Climatisation de la cantine et de la salle socio, classes de maternelle
 - Remise en état de l'ancien local de chasse
 - Construction de nouvelles classes et ALAE
 - Achat de véhicule pour les services techniques

Certains de ces travaux ont été achevés, d'autres sont en cours de réalisation et les crédits prévus en 2022 pour leur réalisation et qui ne seraient pas encore utilisés seront reportés en 2023 ; c'est ce que l'on appelle les restes à réaliser crédits que l'on retrouve au budget primitif de l'année suivante. Pour l'année 2022, le montant des restes à réaliser en dépenses s'élève à 664 727€.

B - Les recettes :

Les recettes d'investissements proviennent essentiellement des subventions accordées ou prévues en fonction des divers programmes lancés ou à venir, de la récupération de la TVA, de l'emprunt et des taxes d'urbanisme. Les principaux financeurs sont le département, la région, l'état et la CCGPSL.

Pour financer ses travaux, la commune affecte également tout ou partie de son excédent de fonctionnement, à l'investissement (cf le chapitre infra sur l'autofinancement).

De la même façon que pour les dépenses, la commune inscrit dans son compte administratif des restes à réaliser en recettes qui proviennent de subventions inscrites en 2022, et non encore encaissées. Le montant des restes à réaliser s'élève à 49 387€

Le déficit entre les dépenses engagées et les recettes à réaliser s'élève à : 615 340€

II – Fonctionnement

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Prévisionnel Budget Primitif 2022	2 932 374.00	2 932 374.00
Réalisation <u>Compte administratif 2022</u>	<u>2 290 885.84</u>	<u>2 897 753.73</u>

Soit un excédent de 606 867.89€ auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2021 de 300 000€, soit un excédent global de 906 867.86€

A – Les dépenses

La commune porte ses efforts sur la maîtrise des dépenses.

Sur la période 2013-2022, les dépenses de fonctionnement augmentent en moyenne de 3.01% par an (chiffres lissés sur 9 ans), avec une forte baisse (-7.4%) en 2019 et 2020 (-5.09% pour cause de covid) et une augmentation en 2021 des charges de gestion liées aux différentes mesures mises en place pour lutter contre la COVID (produits d'entretien, protections, nettoyage...) et du personnel absent pour maladie ou isolement qu'il a fallu remplacer. En 2022, le montant total des dépenses de fonctionnement reste plus élevé que les autres années (maintien de certaines mesures pour lutter contre le virus) mais va dans le sens de la baisse. Cette année la mise en place d'une provision pour risques (créances irrécouvrables d'un montant de 7882.49€) s'est poursuivie.

En moyenne les dépenses se répartissent comme suit :

Objet	Pourcentage moyen de la ligne de dépense dans les dépenses totales de fonctionnement
Chapitre 012 Dépenses de personnel	55.04
Chapitre 011 Charges de gestion (fluides, entretien , téléphone, assurances....)	32.59
65- Autres charges (indemnités élus, subvention, contingent incendie)	9.45
66- intérêts des emprunts	1.75
67- charges exceptionnelles	0.70
68- dotation pour provisions	0.12
042- opérations d'ordre	0.34

Pour l'année 2022 ces taux sont assez identiques avec toutefois un impact à cause des charges fixes qui n'ont pas diminué pendant la pandémie et une augmentation de la masse salariale impactée par de longues maladies

Objet	Pourcentage de la ligne de dépense dans les dépenses totales de fonctionnement
Chapitre 012 Dépenses de personnel	57.67
Chapitre 011 Charges de gestion (fluides, entretien , téléphone, assurances....)	31.10
65- Autres charges (indemnités élus, subvention, contingent incendie)	9.2
66- intérêts des emprunts	1.64
67- charges exceptionnelles	0.03
68 – dotation pour provisions	0.36

042- opérations d'ordre	0
-------------------------	---

B – Les recettes

Sur la période 2013-2022, les recettes augmentent en moyenne de 5.02% par an, avec un pic important en 2017, dû à la vente des terrains du cœur de village et cette année pour vente d'un terrain.

Les recettes du budget proviennent essentiellement des impôts - taxes et dotations – participations, qui représentent 85.67% des recettes de fonctionnement.

Sur la période 2013-2022, les recettes se répartissent comme suit

objet	Pourcentage moyen de la ligne de recettes dans les recettes de fonctionnement
73- impôts et taxes	61.05
74- dotations et participations (dotations de l'état, de la CCGPSL...)	24.62
70 – vente de produits finis (cantine, caveaux, électricité...)	7.54
77- produits exceptionnels	2.88
75- autres produits de gestion courante	1.66
76 – produits financiers	0.000083
013 – remboursement sur charges de personnel	2.14
042- opérations d'ordre	0.05565537
78 – reprise de provisions	0.06084

La structure des recettes pour 2022 est sensiblement identique :

objet	Pourcentage moyen de la ligne de recettes dans les recettes de fonctionnement
73- impôts et taxes	58.20
74- dotations et participations (dotations de l'état, de la CCGPSL...)	22.88
70 – vente de produits finis (cantine, caveaux, électricité...)	9.41
77- produits exceptionnels	4.01
75- autres produits de gestion courante	1.72
76- produits financiers	0
013 – remboursement sur charges de personnel	3.17
042- opérations d'ordre	0
78 – reprise de provisions	0.6084

EVOLUTION DES RESULTATS 2013-2023

I - Autofinancement

La commune maintient un bon niveau d'autofinancement (la somme dégagée de l'excédent de fonctionnement pour être investie dans des programmes en investissement), avec une hausse importante en 2018, liée à la vente des terrains du cœur de village.

II – Excédent de fonctionnement (économies réalisées entre les dépenses et les recettes).

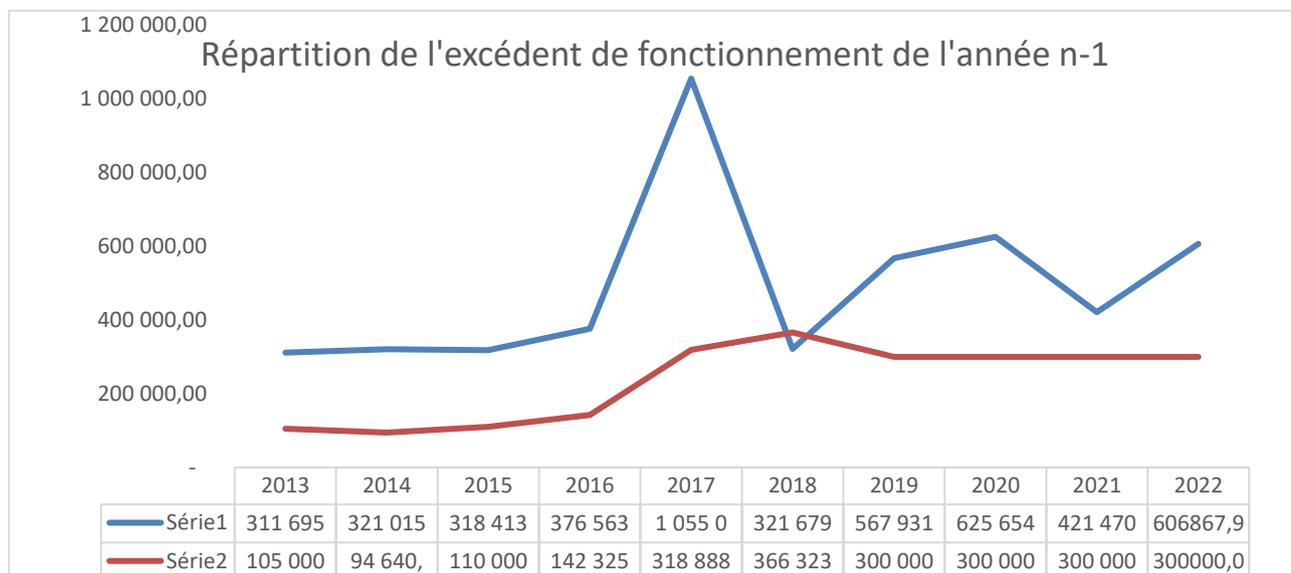
Cet excédent permet à la commune d'investir. Généralement il est affecté selon les besoins, en section de fonctionnement et en investissement. Celui de 2021 (721470.93€) avait été affecté de la façon suivante : 300 000€ en fonctionnement et 421470.93€ en investissement.

L'excédent de fonctionnement reste élevé et assez stable sur la période étudiée (l'augmentation importante de 2017 étant due à la vente des terrains du cœur de village), et celui de cette année est également dû à la vente de terrain route de viols le fort.

L'excédent de fonctionnement de 2022, sera affecté de la façon suivante au BP 2022 :

Reprise en fonctionnement 300 000€

Compte réserve en investissement au 1068 : 606 867.89€

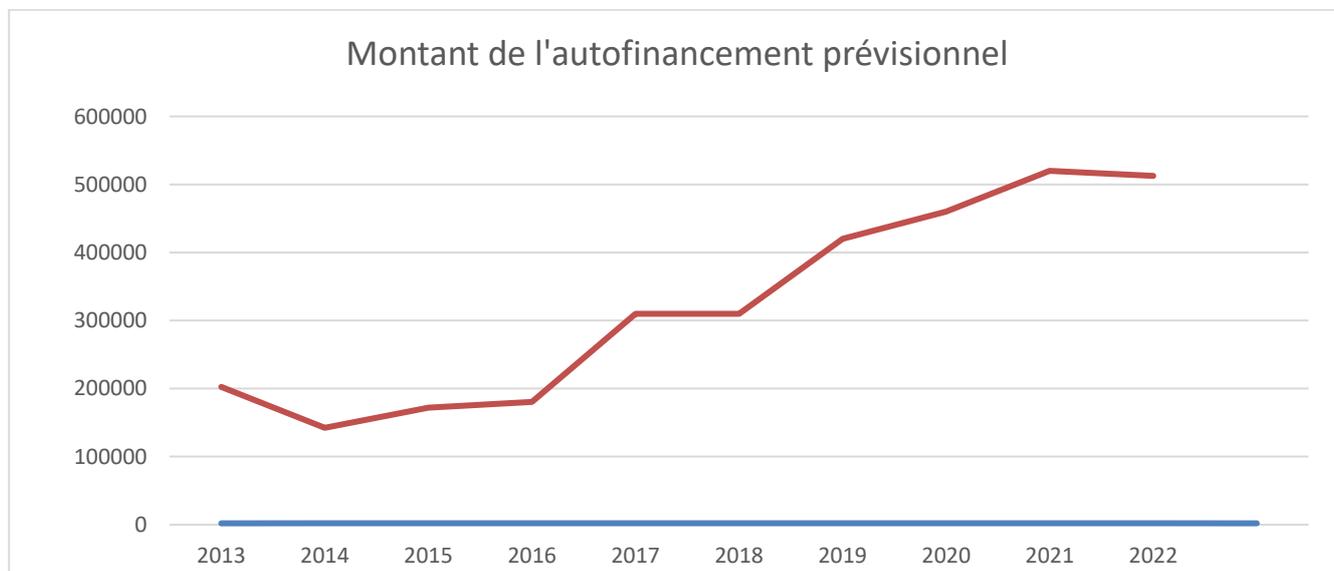


Série 1 : affectation en Investissement

Série 2 : Report en Fonctionnement

Autofinancement prévisionnel au budget primitif

L'autofinancement prévisionnel, est une somme portée en dépenses de fonctionnement qui représente une prévision d'excédent.



LE PERSONNEL

I – Composition des effectifs - Missions

En 2022, la commune a rémunéré 58 agents (y compris les saisonniers, les remplaçants) représentant 33.94 équivalent temps plein.

Le personnel est essentiellement affecté aux écoles pour l'animation (cantine, ALP, centre de loisirs), l'aide aux enseignants, et le nettoyage des locaux 61.56% des effectifs.

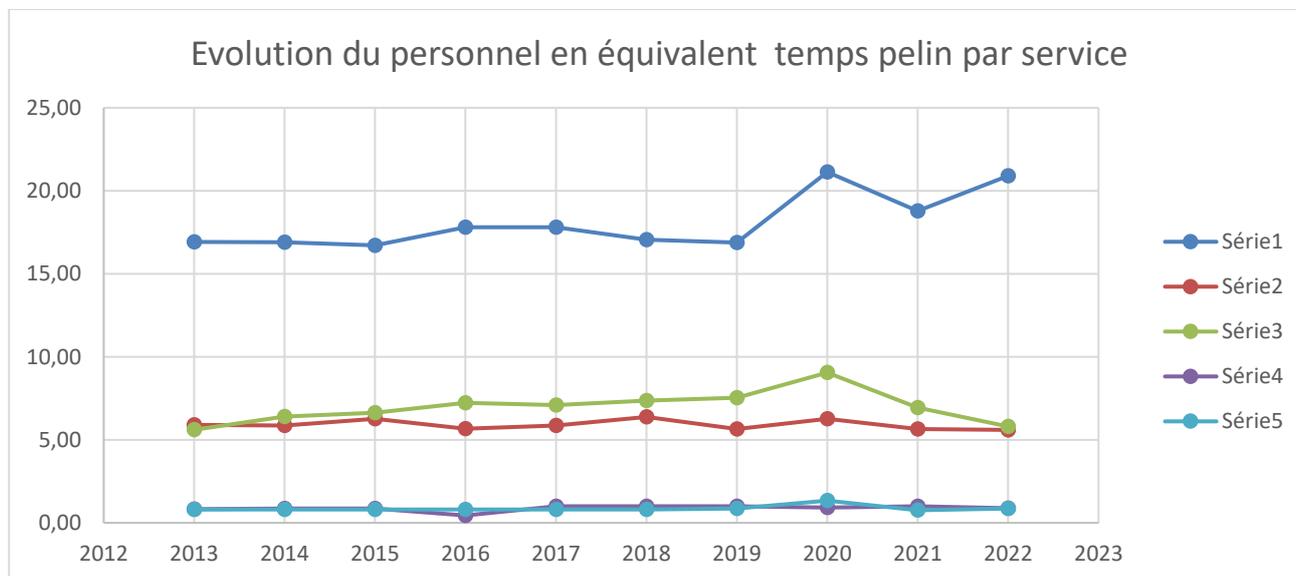
Dans les services administratifs, le personnel est affecté à l'accueil du public, à l'aide sociale et au fonctionnement de tous les services de la collectivité (état civil, urbanisme, finances, gestion du personnel, élections, sécurité, marchés publics, festivités, communication, sinistres, population, agenda 21) 15.65% des effectifs

Le service technique s'occupe essentiellement des espaces verts et de l'entretien des voies et des bâtiments 17.12% des effectifs.

La police a en charge toutes les missions de contrôle et de surveillance sur le territoire 2.62% des effectifs.

Au titre de ses missions facultatives, la commune gère également l'agence postale communale 3.03% des effectifs.

La répartition en équivalent temps du personnel dans les différents services s'effectue de la façon suivante



Série 1 : personnel des écoles et de l'entretien

Série 2 : Administratif et CCAS

Série 3 : Techniques

Série 4 : Police

Série 5 : Agence postale

II - Evolution des effectifs

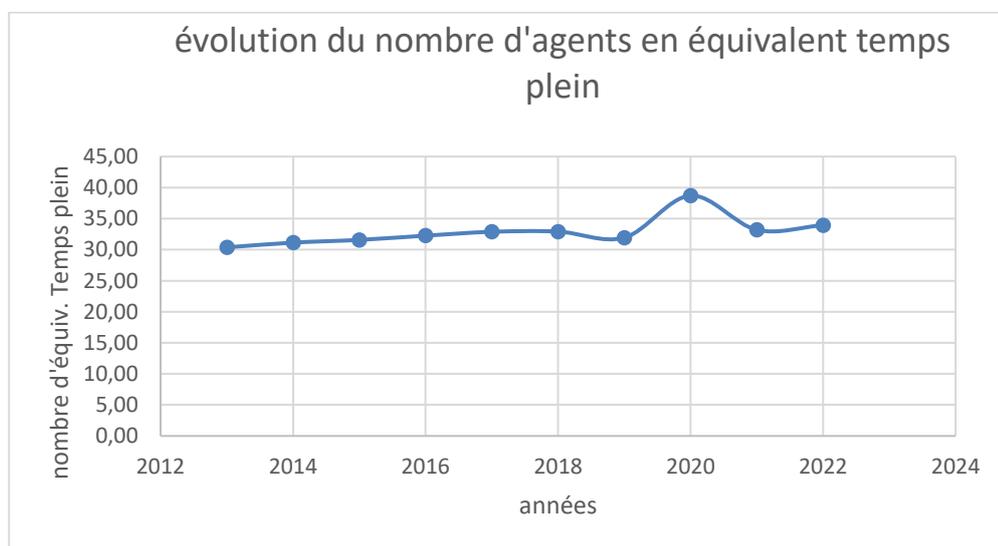
L'effectif en ETP de la collectivité a augmenté de 11.74%% entre 2013 et 2022. Cela est dû à la mise en place des temps d'activités périscolaires, à l'augmentation des besoins en entretien d'espaces verts, à l'augmentation du temps de travail de l'agent de police, à des absences de longues durées, et de l'ouverture

plus importante des plages horaires de l'agence postale, à la réalisation de nouvelles missions pour les agents du service administratif (communication notamment).

Fin 2018, un nouveau service est devenu communal, le centre de loisirs, et cela génère un besoin supplémentaire en personnel.

La répartition du nombre d'heures rémunérées par agent sur la période 2013-2022 s'établit comme suit :

années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
écoles-animation	29772.52	29726	29384.41	31353.74	31356.82	30018.84	30755.04	38455.73	34212.13	38046.39
administratif- ccas	10738.54	10667.58	11397.65	10330.81	10688	11612.09	10267.79	11380.66	10318.81	9666.97
techniques	10205.68	11641.04	12073.98	13158.17	12919.273	13399.93	13709.14	16480.37	12660.89	10579.53
police	1516.7	1577.32	1560	812.05	1820.04	1820.04	1820.04	1683.54	1826.54	1616.48
poste	1040	1040	1040	1040	1040	1040	1575.9	2438.4	1388.9	1869.64
total heures travaillées	55286.44	56665.94	57471.04	58710.77	59841.133	59908.9	58127.91	70438.7	60407.27	61779.01
nombre d'agents en équivalent temps plein	30.38	31.13	31.58	32.26	32.88	32.92	31.94	38.70	33.19	33.94



Entre 2013—et 2022, cela représente 3.98 personnes de plus ETP soit 7243.60h en plus, qui correspondent aux nouveaux besoins et au remplacement de personnel.

Affectation par service en équivalent temps plein

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
écoles-animation	16.93	16.90	16.72	17.80	17.80	17.06	16.89	21.13	18.79	20.9
administratif- ccas	5.90	5.86	6.26	5.68	5.87	6.38	5.65	6.26	5.66	5.6
techniques	5.61	6.40	6.63	7.23	7.10	7.36	7.53	9.05	6.95	5.81
police	0.83	0.87	0.86	0.45	1.00	1.00	1.00	0.93	1	0.88
poste	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.86	1.34	0.76	0.86
	30.07	30.83	31.27	31.95	32.57	32.61	31.93	38.71	33.16	34.05

LES INDEMNITES DES ELUS

Les indemnités des élus sont fixées réglementairement par référence à l'indice terminale de la fonction publique, en fonction de la taille de la commune.

Pour Vailhauques, les taux maxi qui peuvent être attribués à un élu sont les suivants :

	% de l'indice terminal de la FPT
Maire	51.60%
Adjoint	19.80%

Les indemnités des élus fixées pour 2021 sont les suivantes :

	% de l'indice terminal de la FPT En 2019	% de l'indice terminal de la FPT En 2020	% d'augmentation	Nombre d'élus percevant une indemnité
maire	24.53%	29.46%	20.09%	1
Adjoint	13.00%	13.00%	0%	6
délégué	13.00	13.00%	0%	4

A Vailhauques le 30/03/2023

Le maire
Hussam Al Mallak

